



Un nombre de ruches en hausse

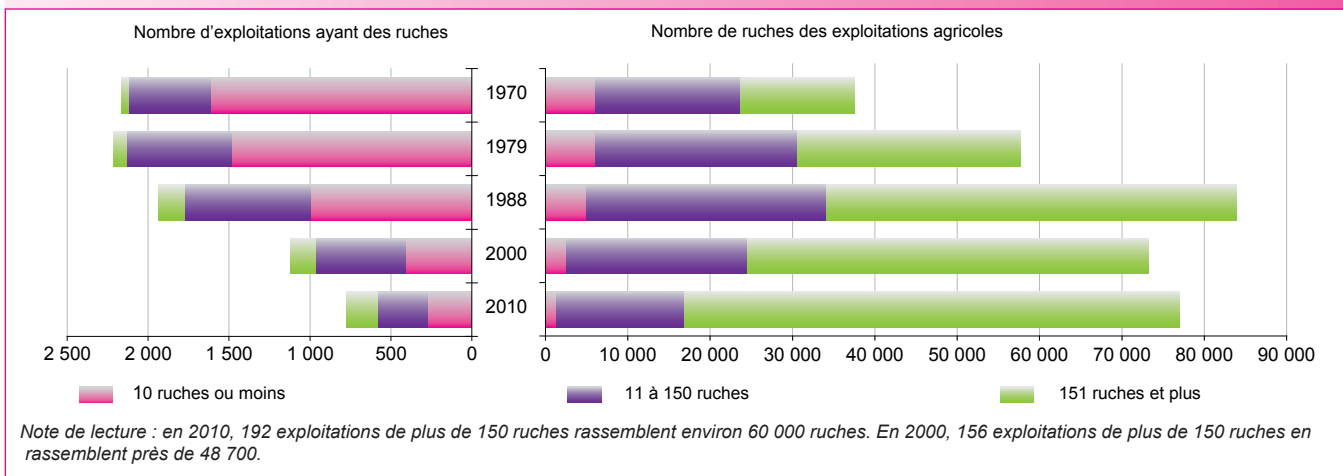
Dans la région Languedoc-Roussillon, le nombre d'exploitations détenant des ruches continue de décroître mais le nombre de ruches a, quant à lui, augmenté par rapport à 2000. En métropole, la région pèse 8 % pour la production de miel par les exploitations agricoles, 10 % pour le nombre de ruches et 6 % pour le nombre d'exploitations ayant des ruches. Ces données résument bien la situation régionale : concentration de la filière et rendement moindre que la moyenne nationale. Par ailleurs, l'activité apicole s'appuie fortement sur la commercialisation en circuit-court que pratiquent la quasi-totalité (84 %) des exploitations de plus de 150 ruches.

Le nombre de ruches a plus que doublé en 40 ans dans la région Languedoc-Roussillon, passant de 37 500 en 1970 à 77 000 en 2010. Le nombre d'exploitations ayant des ruches a fortement baissé sur la même période : seules 770 exploitations agricoles en possèdent désormais, alors qu'elles étaient près de 2 200 en 1970. La professionnalisation de la filière est donc très nette. Avec une moyenne de 100 ruches par exploitation en 2010, la région arrive en 2^{ème} place du palmarès national selon ce critère, derrière PACA (125 ruches par exploitation) et ex aequo avec les Pays de la Loire. Cette moyenne recouvre en fait des situations très disparates, puisque, aux deux extrémités de la filière apicole régionale, 11,5 % (90 exploitations de la région) possèdent seulement 1 à 2 ruches contre 8,8 % (68 exploitations agricoles) qui en détiennent plus de 300.

Concentration de la filière apicole régionale

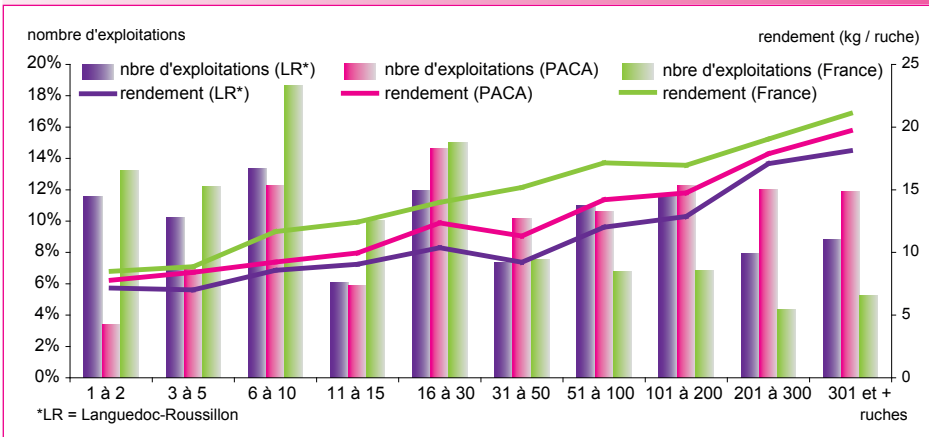
Une concentration de la filière apicole régionale est nettement visible depuis 1970. L'évolution la plus frappante porte sur les grosses exploitations apicoles (plus de 150 ruches), anecdotiques en 1970 (40 exploitations seulement) et représentant le quart des exploitations détentrices de ruches, soit 200 unités. De même, alors que les exploitations de 10 ruches ou moins étaient très largement majoritaires en 1970 (elles représentaient 75 % des exploitations apicoles), elles ne pèsent plus que 35 % en 2010. Le niveau intermédiaire, constitué par les exploitations ayant 11 à 150 ruches, a diminué en nombre, mais s'est accru en part relative (40 % aujourd'hui contre à peine 24 % en 1970).

Graph 1 : la filière apicole se concentre en Languedoc-Roussillon



Sources : Agreste - RGA1970, 1979 et 1988, RA2000 et RA2010

Graph 2 : la productivité des ruches augmente avec la taille du rucher
(échelle en % pour le nombre d'exploitations)



Source : Agreste - RA2010

Au bilan, le cheptel apiaire moyen d'une exploitation apicole a constamment et rapidement crû depuis 1970 en Languedoc-Roussillon : établi à seulement 17 ruches par exploitation à l'époque, il est passé à 26 ruches en 1979, puis 43 ruches en 1988 et 65 ruches en 2000 pour atteindre en 2010 les 100 ruches par exploitation. La part du Languedoc-Roussillon dans le cheptel rucher métropolitain atteint ainsi près de 10 % en 2010, confortant la place de la région au 4^{ème} rang du palmarès national pour le nombre de ruches. Deux départements, l'Hérault et le Gard, figurent dans le top 5 national, derrière deux départements de la région PACA (Var et Alpes de Haute Provence) et un département de Midi-Pyrénées (Aveyron). En dépit de la concentration opérée depuis 40 ans, il reste encore beaucoup de petites unités en Languedoc-Roussillon si on la

compare à une région similaire en termes de situation géographique et de climat, PACA (graph 2) : les exploitations détentrices d'un faible nombre de ruches sont sensiblement plus nombreuses dans notre région qu'en PACA (particulièrement pour celles qui ont seulement 1 à 2 ruches) et celles qui possèdent un gros cheptel apiaire pèsent moins lourd, notamment au-delà de 200 ruches. Toutefois, relativement à l'ensemble du territoire métropolitain, le profil de la région fait état d'une concentration des effectifs de ruches sur des exploitations apicoles de grande taille. La concentration de la filière régionale est encore accentuée lorsqu'on fait le bilan de la production de miel : les exploitations de 50 ruches au plus représentent 61 % des exploitations apicoles mais ne détiennent que 8,5 % des ruches et, sur-

Peu de femmes

Seules 22 % des exploitations disposant d'un cheptel apiaire sont dirigées par une femme. C'est peu, en particulier au regard de la moyenne régionale qui, toutes activités confondues, s'établit à 26 %.

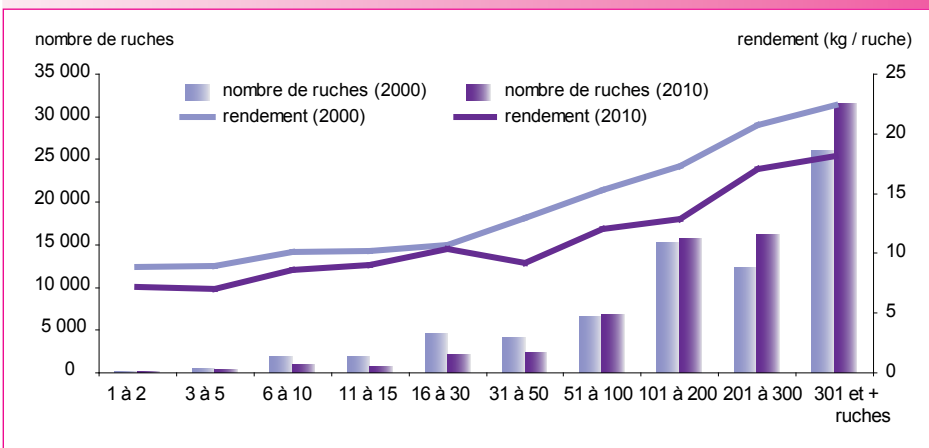
tout, contribuent à peine à 5 % de la production de miel régionale quand les exploitations de plus de 200 ruches réalisent 71 % de la production de miel alors qu'elles ne pèsent que 17 % dans les effectifs de la filière et qu'elles détiennent 62 % des ruches régionales.

Un rendement qui croît avec la taille du rucher

En effet, le rendement augmente avec la professionnalisation : plus l'exploitation a de ruches, plus sa production unitaire est importante (graph 2), partant de seulement 7 kg de miel produit en moyenne par ruche pour les exploitations régionales n'ayant qu'1 à 2 ruches pour parvenir à un peu plus de 18 kg de miel produit par ruche pour les exploitations régionales de plus de 300 ruches. Ce gain de productivité lié à la taille du rucher reflète l'investissement de l'exploitation sur cette activité ainsi que le niveau de professionnalisation atteint par l'apiculteur, et peut également résulter du choix de la transhumance comme pratique apicole qui permet d'accroître les rendements. Il est cependant manifeste que le rendement régional est sensiblement inférieur au rendement national quelle que soit la taille du cheptel apiaire des exploitations. Ce constat est atténué lorsque la comparaison est établie avec la région PACA mais les rendements moindres du Languedoc-Roussillon restent avérés.

Le rendement régional s'est également réduit relativement à 2000 (graph 3) mais il est difficile d'en conclure quoi que ce soit dans la mesure où de nombreux facteurs conjoncturels (météorologiques par exemple) peuvent expliquer cet écart de rendement entre les deux années. Ce dernier apparaît néanmoins important pour les plus grosses unités (plus de 300 ruches), avec 22,4 kg de miel produit par ruche en 2000 contre 18,1 kg en 2010.

Graph 3 : 2000-2010, rendements en baisse



Source : Agreste - RA2000 et 2010

L'exploitation agricole est une unité économique et de production répondant simultanément aux trois conditions suivantes :

- elle a une activité agricole,
- elle atteint ou dépasse une certaine dimension (superficie, nombre d'animaux, production...),
- elle est soumise à une gestion courante indépendante.

L'activité apicole mesurée par le recensement agricole 2010 entre dans ce cadre à deux titres :

- soit l'exploitation remplit les conditions ci-dessus pour une ou plusieurs activités agricoles autre que l'apiculture,
- soit l'apiculteur possède au moins 10 ruches en production et devient alors une exploitation au sens de la statistique agricole.

Le circuit court permet à l'agriculteur de vendre ses produits destinés à l'alimentation humaine soit directement au consommateur, soit indirectement à condition qu'il n'y ait pas plus d'un intermédiaire entre lui et le consommateur. Le producteur peut réaliser la commercialisation de ses produits en son nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique que celle de l'exploitation.

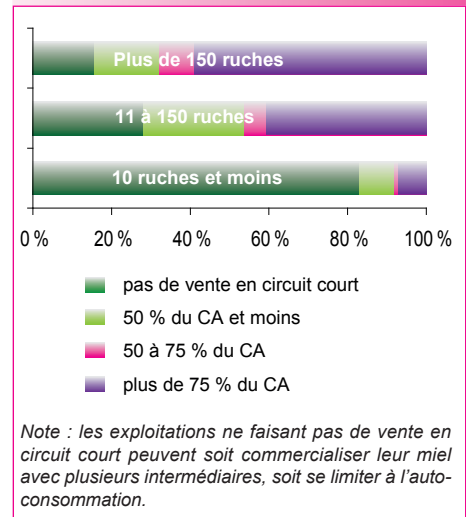
Les plus gros sont souvent itinérants

Parmi les 220 plus grosses exploitations apicoles (ie. ayant plus de 100 ruches), plus de la moitié n'ont pas de superficie agricole utilisée (SAU) : n'ayant aucune superficie pour installer leurs ruches (hormis peut-être les surfaces en lande non productive et en friches qui sont hors SAU), elles utilisent les parcelles d'autres exploitants agricoles ou de particuliers, ces dernières pouvant être lointaines du domicile du chef¹. D'autres exploitations apicoles peuvent également être itinérantes car leur SAU est faible au regard de leur cheptel apiaire mais il ne peut y avoir aucune certitude quant à leur effectif réel. À noter que le caractère itinérant des apiculteurs et la pratique de la transhumance sont deux phénomènes distincts : être itinérant ne préjuge pas forcément de l'optimisation de l'implantation des ruches en fonction de la saison et pratiquer la transhumance n'implique pas pour autant ne pas avoir de SAU.

Une affaire de spécialistes

Un nombre important d'exploitations agricoles (270) exercent l'activité apicole à titre exclusif. Elles détiennent 62 % des ruches de la région et produisent également 62 % du miel régional. Mais parmi ces spécialistes, les grosses unités et les petites se

Graphe 4 : le circuit court prédomine
(en % du nombre d'exploitations)



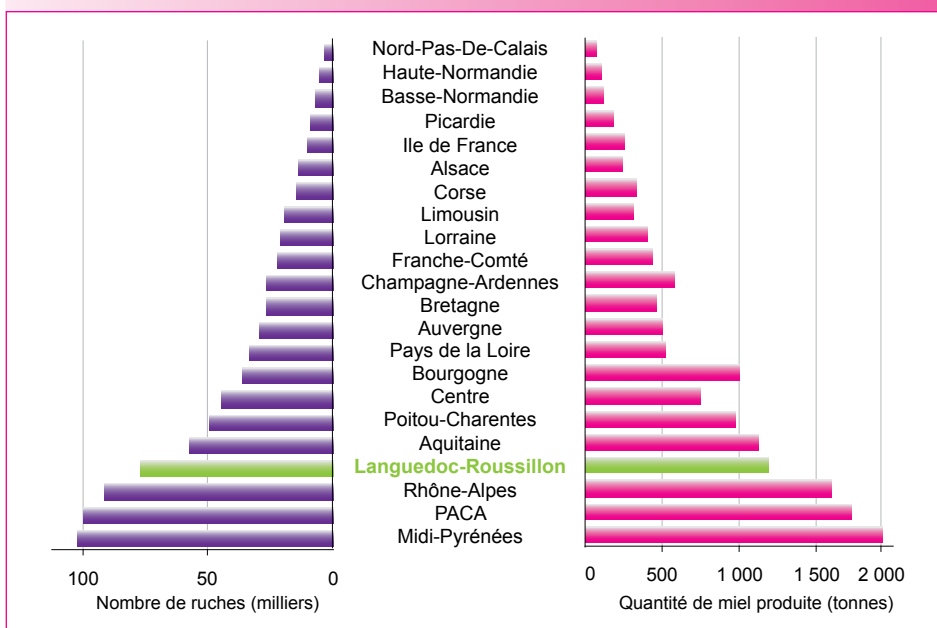
Source : Agreste - RA2010

côtoient : seules 88 exploitations atteignent le seuil de 200 ruches. Par ailleurs, sur les 270 exploitations ne faisant que de l'apiculture, la moitié exactement ont un chef travaillant à temps complet sur l'exploitation. Elles ont à leur actif 50 % du cheptel apiaire régional et 53 % du miel produit dans la région.

Beaucoup de ventes en circuit court

Plus de la moitié (56 %) des exploitations ayant des ruches vendent leur miel (tout ou partie) en circuit court, ce qui fait de la filière apicole la détentrice du record en la matière. Le recours au circuit court est dans les faits encore plus important puisque cette moyenne de 56 % est très nettement diminuée par les exploitations ayant seulement 10 ruches ou moins. En effet, la proportion d'exploitations vendant leur miel en circuit court atteint 72 % pour celles qui ont entre 11 et 150 ruches et même 84 % pour celles qui ont plus de 150 ruches. L'importance de ce mode de commercialisation, déjà nette sur le plan du nombre d'exploitations y ayant recours, est encore plus forte en termes de contribution au chiffre d'affaires du miel : pour près de la moitié des exploitations ayant plus de 10 ruches, la vente par le biais de circuits courts rapporte plus des trois quarts du chiffre d'affaires généré par le miel.

Graphe 5 : 4^{ème} région apicole de France



Source : Agreste - RA2010

1- Par convention, le siège statistique des exploitations purement apicoles et itinérantes est fixé au domicile du chef de l'exploitation.

L'apiculture : une activité réglementée► **Obligations réglementaires**

- **Déclaration annuelle obligatoire de détention et d'emplacement d'un rucher dès la première ruche depuis 1980 (arrêté du 11 août 1980).**
- **L'obtention d'un numéro Siret auprès du centre des formalités des entreprises de la chambre d'agriculture est obligatoire en cas de vente du miel.**
- **Pour les activités ne relevant pas d'un numéro Siret, il est nécessaire d'obtenir un numéro Numagrit, délivré par la direction départementale en charge de la protection des populations.**

► **Seuils statutaires et réglementaires**

Les seuils statutaires d'un apiculteur sont fixés directement ou indirectement par la taille du rucher qu'il possède. Le produit d'un rucher devient imposable à partir de 10 ruches. Le seuil de professionnalisation du métier d'apiculteur est fixé à 150 ruches par l'Union européenne. Le seuil de 200 ruches, quant à lui, permet à son détenteur de bénéficier du statut d'agriculteur et d'être affilié à la Mutualité Sociale Agricole et correspond également à une demie SMI (surface minimum d'installation), condition nécessaire pour bénéficier de la dotation jeune agriculteur.

Année	Nombre de ruches				Nombre d'exploitations ayant des ruches				Nombre moyen de ruches par exploitation				
	10 ou -	11 à 150	151 et +	Total	10 ou -	11 à 150	151 et +	Total	10 ou -	11 à 150	151 et +	Total	
Total région	2010	1 344	15 545	60 104	76 993	271	308	192	771	4,96	50,47	313,04	99,86
	2000	2 517	22 019	48 670	73 206	410	554	156	1 120	6,14	39,75	311,99	65,36
	1988	4 985	29 102	49 826	83 913	999	779	157	1 935	4,99	37,36	317,36	43,37
	1979	6 125	24 487	27 041	57 653	1 484	648	81	2 213	4,13	37,79	333,84	26,05
	1970	6 112	17 576	13 835	37 523	1 614	510	40	2 164	3,79	34,46	345,88	17,34
Aude	2010	312	2 589	8 872	11 773	63	53	34	150	4,95	48,85	260,94	78,49
	2000	334	3 090	7 106	10 530	53	78	25	156	6,30	39,62	284,24	67,50
	1988	1 202	5 150	8 067	14 419	239	150	25	414	5,03	34,33	322,68	34,83
	1979	1 290	3 611	4 665	9 566	338	113	12	463	3,82	31,96	388,75	20,66
	1970	1 475	4 325	2 795	8 595	411	127	8	546	3,59	34,06	349,38	15,74
Gard	2010	375	3 513	16 162	20 050	78	75	49	202	4,81	46,84	329,84	99,26
	2000	478	4 375	10 820	15 673	76	101	34	211	6,29	43,32	318,24	74,28
	1988	1 416	8 388	12 356	22 160	255	239	42	536	5,55	35,10	294,19	41,34
	1979	1 062	6 475	3 425	10 962	243	139	12	394	4,37	46,58	285,42	27,82
	1970	732	3 825	2 200	6 757	185	87	8	280	3,96	43,97	275,00	24,13
Hérault	2010	200	3 089	17 696	20 985	42	59	50	151	4,76	52,36	353,92	138,97
	2000	494	5 704	14 264	20 462	66	142	43	251	7,48	40,17	331,72	81,52
	1988	705	5 510	13 139	19 354	120	133	39	292	5,88	41,43	336,90	66,28
	1979	1 132	5 163	8 483	14 778	224	140	23	387	5,05	36,88	368,83	38,19
	1970	747	2 642	4 625	8 014	185	74	10	269	4,04	35,70	462,50	29,79
Lozère	2010	295	4 186	10 645	15 126	60	76	32	168	4,92	55,08	332,66	90,04
	2000	589	5 551	10 060	16 200	112	133	29	274	5,26	41,74	346,90	59,12
	1988	1 071	7 287	9 122	17 480	255	185	26	466	4,20	39,39	350,85	37,51
	1979	1 880	6 193	3 830	11 903	467	170	11	648	4,03	36,43	348,18	18,37
	1970	2 614	4 838	1 450	8 902	703	157	5	865	3,72	30,82	290,00	10,29
Pyrénées-Orientales	2010	162	2 168	6 729	9 059	28	45	27	100	5,79	48,18	249,22	90,59
	2000	622	3 299	6 420	10 341	103	100	25	228	6,04	32,99	256,80	45,36
	1988	591	2 767	7 142	10 500	130	72	25	227	4,55	38,43	285,68	46,26
	1979	761	3 045	6 638	10 444	212	86	23	321	3,59	35,41	288,61	32,54
	1970	544	1 946	2 765	5 255	130	65	9	204	4,18	29,94	307,22	25,76

Sources : Agreste - RGA1970, 1979 et 1988, RA2000 et RA2010

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Économique

Place Antoine Chaptal - CS 70039 - 34060 Montpellier cedex 02 Tél : 04 67 10 18 50 - Fax : 04 67 10 18 51

- Directeur de la publication : Pascal Augier
- Rédacteur en chef : Camille de Caix
- Rédacteur : Camille de Caix
- Composition : Barbara Deltour
- Dépôt légal : à parution
- ISSN : en cours
- © Agreste 2012